

Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

La présente séance est organisée en audio-conférence conformément aux possibilités accordées par l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

L'an deux mille vingt, le 9 avril à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 3 avril 2020, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **Philippe VARLET – Président**
- **Laurent PARSIS – Vice-président « aménagement numérique »**
- *Stéphane DECAYEUX – Vice-président « services et collectivités rurales »*
- **Olivier JARDE – Vice-président « mutualisation et suivi des zones d'investissement privé »**
- *James HECQUET – Vice-président « développement numérique (éducation, santé...) »*
- *Florence RODINGER*
- *Ernest CANDELA*
- **Jean-Christophe LORIC**
- **Philippe COCQ**

Ernest CANDELA a donné son pouvoir à Olivier JARDE

Stéphane DECAYEUX a donné son pouvoir à Philippe VARLET

James HECQUET a donné son pouvoir à Philippe COCQ

Le quorum est atteint avec 8 délégués présents ou représentés, le Bureau peut donc valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2020 est adopté à l'unanimité.

Laurent PARSIS est désigné secrétaire de séance.

La présente séance du Bureau a pour objet de valider l'attribution de deux consultations passées en procédure formalisée, dont les résultats d'analyse sont examinés au préalable par la Commission d'Appel d'Offres.

Délibérations

1. Attribution du marché subséquent n°1 « Fourniture et acheminement de l'électricité »

Le syndicat mixte a désigné quatre prestataires pour couvrir ses besoins d'électricité pour le bâtiment du 35/43 Avenue d'Italie, comprenant les bureaux et le centre de données : TOTAL, ENERGEM, ENGIE, EDF.

Le contrat en cours arrivant à échéance au 30 avril 2020, un premier marché subséquent inscrit dans le cadre de l'Accord-cadre portant sur la fourniture d'électricité et les services associés a été lancé le 31 mars 2020 pour mettre en concurrence les titulaires et en désigner un pour un début d'exécution au 1^{er} mai 2020.

Pour nous aider dans ce premier marché subséquent, nous avons fait appel au cabinet GreenFlex, chargé d'établir les documents de consultation et d'analyser les offres des candidats.

Le présent marché subséquent est conclu pour une durée de 20 mois, soit du 1er Mai 2020 au 31 décembre 2021.

L'objectif de la présente décision est donc d'attribuer ce marché subséquent à un titulaire de l'accord-cadre, qui aura fourni la meilleure offre financière.

Les offres sont attendues pour le 9 avril 2020 à 12h00 et sont valables pour une durée de 6 heures, les fournisseurs d'électricité ne pouvant maintenir une offre financière très longtemps au regard de leurs contraintes spécifiques liées au cours fluctuant de l'électricité.

Considérant l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du présent marché et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'attribuer le marché subséquent n°1 « fourniture et acheminement de l'électricité pour le bâtiment sis 35/43 Avenue d'Italie à Amiens » à la société ENERGEM.

Adoptée à l'unanimité

2. Attribution du marché de « Solution de routage IP et interconnexion de sites publics »

Dans le cadre de la construction de son réseau de fibre optique public, le syndicat mixte relie les sites publics de ses membres dans le cadre d'un Groupement Fermé d'Utilisateurs et leur fournit un service très haut débit via deux liens de Transit IP. Ce service est supervisé par l'infogérant du centre serveurs de Somme Numérique via des équipements de routage IP. Ces équipements encore actuellement fonctionnels (Brocade MLX) sont déclarés par le constructeur comme en fin de vie. Il convient donc de les remplacer.

Le présent marché a pour objet de fournir au syndicat mixte Somme Numérique une nouvelle solution de routage IP ainsi que des équipements de terminaison pour la mise en œuvre de ses services d'interconnexion de sites publics

Le présent marché est lancé sur la base d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande. Il donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre d'une durée de 4 ans. 5 candidats ont déposé une offre pour ce marché.

Considérant l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres émis pour cette consultation et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'attribuer l'accord-cadre mono-attributaire « Solution de routage IP et interconnexion de sites publics » est attribué à la société CRT.

Adoptée à l'unanimité

Rapport complémentaire

Sur le renouvellement de la solution de routage IP et plus généralement la tarification du service très haut débit fourni aux membres du GFU de Somme Numérique

L'attribution de ce marché assez technique d'évolution de la solution de routage IP pour les sites publics, constitue l'occasion de rappeler qu'il fait partie de certaines prestations prises en charge par le syndicat mixte pour les membres du GFU, sans qu'il en trouve une compensation financière dans la tarification du service.

En effet, pour rappel, la contribution actuellement versée par les membres à hauteur de 840€ HT par an pour un service très haut débit sur fibre dédiée et 600€ HT par an pour un service mutualisé type FTTH est entièrement reversée à Covage au titre de l'exploitation et la maintenance du réseau.

Il convient donc de s'interroger pour 2021 sur une possible **révision des tarifs du GFU** conformément aux conclusions de l'audit de 2019 et aux termes de la charte du service de connexion des sites publics à notre réseau. Il faudrait à ce titre imputer les coûts liés à ce marché, autrefois intégrés aux frais de fonctionnement et d'investissement du réseau au sens très général du terme, au service GFU spécifiquement. Le service fourni aux sites publics du GFU comprend également ces coûts de **routeurs**, les coûts de **bande passante** et les coûts **d'infogérance** pour ces équipements du service BGP.

Cela nécessiterait la réunion d'un groupe de travail technique pour étudier les conséquences de l'intégration de ces coûts sur le tarif GFU à partir de 2021, notre budget 2020 étant déjà voté.

Les membres du Bureau sont favorables à cette proposition du Président, qui correspond à l'objectif fixé d'équilibrer progressivement chaque service fourni par le syndicat mixte en fonction de ses coûts globaux.

Sur l'évolution nécessaire des usages liés au numérique au regard du contexte de crise sanitaire et ses conséquences pour nos organisations publiques et dans la vie de nos concitoyens

Olivier JARDE souligne la nécessité pour Somme Numérique d'avoir une vision prospective dans le développement des usages et services à proposer aux organismes publics, en termes de formation des élus notamment. Somme Numérique pourrait dans ce cadre proposer des outils de visio-conférence par exemple, mais il conviendra de s'associer avec l'Association des Maires pour les contenus.

Le Président réaffirme sa volonté d'agir en ce sens pour proposer des solutions performantes et utiles aux collectivités ; il en est ainsi déjà dans l'offre de services du syndicat mixte. Cependant, ces solutions doivent être testées au préalable pour être fournies en toute sécurité technique et dans le respect des prescriptions réglementaires, comme c'est le cas pour la vidéo-protection, dont les conditions de mise en œuvre sont en cours de réflexion actuellement.

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h10.